



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX**

à 19 heures 30, en Mairie

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE, Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA.

Nicolas RAVAINÉ arrive à 19h44.

**Membre absent excusé ayant donné procuration :**

Baptiste VINCENT donne procuration à Léo FAVASULI

Convocation du 21 mai 2026.

Secrétaire de séance : Annie BRULLOT.

La séance est ouverte à 19h31, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

---

N° 2026/005/003

**OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS**

*Rapporteur : Hervé PRITRSKY*

Les délibérations relatives à la fongibilité des crédits (en M57) présentent un caractère annuel, dès lors, les organes délibérants doivent délibérer sur le sujet chaque année.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Arrivée de Nicolas RAVAINÉ à 19 h 44.

**Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide, à 16 voix pour** (Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE), **0 voix contre et 3 abstentions** (Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA).

- **D'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

Pour extrait conforme,  
Vigy le 28 mai 2026,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 01/06/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 01/06/2026